10

Commission permanente

Séance du 26 août 2024

Rapporteur : M. PERRIN

49896

12 - Aménagement et développement des territoires

4ème génération contrat départemental de solidarité territoriale de Vitré communauté - Approbation de la programmation d'investissement 2024

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 23 juin, 29 septembre 2022, 10 février 2023 et

18 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 août 2023 approuvant la convention relative au contrat départemental de solidarité territoriale de la Communauté d'agglomération Vitré communauté ;

Expose :

Au titre de la 4ème génération des contrats départementaux de solidarité territoriale 2023-2028, l' Assemblée départementale a approuvé, en juin et septembre 2022, les conventions-type et les enveloppes d'investissement et de fonctionnement des communautés de communes et d' agglomération ainsi que de la Métropole. Le montant des enveloppes d'investissement s'élève au total à 65 289 141 euros.

La programmation d'investissement 2024 de la communauté d'agglomération Vitré communauté comprend 15 actions représentant un montant estimatif de 11 665 083 euros, pour un montant total de subvention départementale de 1 631 621 euros, soit 32 % de l'enveloppe d'investissement (hors bonification) dédiée au territoire. Cette programmation a été co-construite entre le Département et les acteur.rices locaux.ales (communes, intercommunalité, associations, société civile…).

Le comité de pilotage territorial du contrat départemental de territoire de la communauté d'agglomération Vitré communauté s'est tenu le 29 mai 2024. Le Conseil communautaire s'est réuni le 27 juin 2024 et a approuvé, sur proposition du comité de pilotage territorial, la programmation 2024 pour le volet investissement, dont le détail figure en annexe. Il est rappelé que les comités de pilotage de chaque contrat ont la possibilité de proposer des projets d'investissement en 2023, 2024 et 2025.

Pour mémoire, sur ce territoire, la répartition financière entre les volets d'investissement et de fonctionnement est la suivante :

- volet investissement : 5 621 523 euros
- volet fonctionnement : 1 008 654 euros
- total : 6 630 177 euros

Décide :

- d'approuver la programmation d'investissement 2024 pour la communauté d'agglomération Vitré communauté dont le détail figure en annexe.

Vote :

Pour : 52	Contre : 0	Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme BRUN, M. LAPAUSE

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242548

Pour extrait conforme

Signé électroniquement le jeudi 29 août 2024
Pour le Président et par délégation,
La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation
Elodie JARNIGON